



LES PICTOGRAMMES DE DANGER

L'étiquetage a évolué depuis 2009 avec l'application en Europe du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), dans les secteurs du travail et de la consommation, selon le règlement européen CLP (Classification, Labelling and Packaging) publié le 31 décembre 2008 au Journal officiel de l'Union européenne.

Dangers physiques	 J'explose Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...	 Je flambe Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou de l'eau si je dégage des gaz inflammables.
	 Je fais flamber Je peux provoquer ou aggraver un incendie ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables	 Je suis sous pression Je peux exploser sous l'effet de la chaleur Je peux causer des brûlures ou blessures liées au froid
	 Je ronge Je peux attaquer ou détruire les métaux Je ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection	
 Je tue J'empoisonne rapidement, même à faible dose	 Je nuis gravement à la santé Je peux provoquer le cancer, modifier l'ADN, nuire à la fertilité ou au fœtus Je peux altérer le fonctionnement de certains organes Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires Je peux provoquer des allergies respiratoires	
Dangers pour l'environnement	 J'altère la santé ou la couche d'ozone J'empoisonne à forte dose J'irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple) Je peux provoquer somnolences ou vertiges Je détruis l'ozone dans la haute atmosphère	
	 Je pollue Je provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique	

Dangers pour la santé